

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **11 mars 2013**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

**Sont aussi présents :**

Moreau	Nicole	conseillère	siège no 5
Girard	Catherine	conseillère	siège no 6
Grenier	Steeve	conseiller	siège no2
Grenier	Lise	conseillère	siège no 3
Bureau	Pierre	conseiller	siège no 1

**Est absent :**

Ross	Kareen	conseillère	siège no 4
------	--------	-------------	------------

**Madame Diane Cyr, Directrice Générale, Sec. Trésorière est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Michel Levesque maire après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2013-144**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :  
**L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2013-145**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 Février 2013**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :  
**Le procès-verbal du 11 février 2013 soit et est accepté sans modifications**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2013-146**

**4. CORRESPONDANCE 2013-03**

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

**D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2013-03**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2013-147**

**5.CHÈQUES À ACCEPTER**

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

**D'accepter la liste de chèques de 2915-2941**

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**Aucun dépôt d'avis de motion.**

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Aucun règlement à adopter.**

**8. POUR INFORMATIONS**

**A : Taxes à recevoir au 11-02-2013**

a) Arrérages 19 412\$ Courant : 57 947\$ Non échue : 208 623\$ Total de : 285 982\$

**9. Suivi des dossiers**

- a) Centrale Thompson et autre projet de centrale
- b) Aqueduc
- c) Projet développement domiciliaire
- d) Entretien des rues

## 10. Affaires nouvelle

### Rés :2013-148 a) Résolution appui - FQM - Développement Énergétique

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

**CONSIDÉRANT QUE** la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre québécoise des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu de :

**DEMANDER** au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

**D'ACHEMINER** cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M<sup>me</sup> Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M<sup>me</sup> Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

**Adoptée à l'unanimité**

### Rés :2013-149

### b) Société Can .Cancer – Dem. décréter mois avril, mois de la Jonquille

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

**Procès-verbal de la séance du 11-03-2013**

**Page 2 sur 4**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

**CONSIDÉRANT QUE** soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu de :

DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **Adoptée à l'unanimité**

##### **c) Rencontre Jardin des Glaciers**

**Rés :2013-150**

##### **d) Responsable et Représentant municipal pour la Bibliothèque Municipale de Franquelin**

Il est proposé par Pierre Bureau conseiller et unanimement résolu que :

Diane Jourdain soit et est nommée responsable de la Bibliothèque de la Municipalité de Franquelin affiliée au réseau des bibliothèques du Centre régional de services aux bibliothèques publics -CRSBP- de la Côte Nord et que Mme Lise Grenier soit et est nommée représentante municipale pour ce même organisme

#### **Adoptée à l'unanimité**

**Rés :2013-151**

##### **e) Acceptation des travaux rue des Cèdres - Trottoirs**

Attendu que : Le conseil a dû effectuer des travaux sur le réseau routier de la rue des Cèdres

Attendu que : Ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Attendu que : Ces travaux ont été acceptés par les instances concernés comme faisant l'objet d'une subvention

Attendu que : Ces travaux sont maintenant réalisés

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

Que ces travaux soient et sont acceptés par la Municipalité de Franquelin.

Que Madame Diane Cyr, directrice générale, secrétaire trésorière soit et est mandatée pour effectuer les démarches nécessaires auprès du programme concernés afin d'obtenir les subventions promises.

#### **Adoptée à l'unanimité**

**Rés :2013-152**

##### **f) Démission de M. Jacques Valois – Employé à la voirie**

Pour information, le conseil est prié de prendre note que Monsieur Jacques Valois, employé à la voirie a remis sa démission, celle-ci est effective en date du vendredi 15 mars 2013.

**g) Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier –  
Jardin des Glaciers/Corporation Plein Air Manicouagan**

ATTENDU QUE Le ministère des Ressources naturelles a instauré un Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

ATTENDU QUE Le Jardin des Glaciers/Corporation Plein-Air Manicouagan a déposé le projet "Amélioration du parc d'aventure maritime du Jardin des glaciers"

ATTENDU QU' Une partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

Le conseil de la Municipalité de Franquelin appui le projet présenté par le jardin des Glacier au P.M. V.R.M.F.

Adoptée à l'unanimité

**10. PÉRIODE DE QUESTION**

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19 h43

**Adoptée à l'unanimité**

---

Michel Levesque, Maire

---

Diane Cyr, Dir.Générale